

Leudelange, le 25.09.2019  
Réf. : 19/0969/MP

## AVIS D'URBANISME

### **Projet d'aménagement général (PAG) – refonte complète du plan d'aménagement général (loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain)**

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la commune de Leudelange dans sa séance du 10 septembre 2019 a donné son accord relatif à l'engagement de la procédure d'adoption du **projet d'aménagement général (PAG)**.

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet d'aménagement général est déposé, ensemble avec l'étude préparatoire (EP), la fiche de présentation et le rapport sur les incidences environnementales (SUP), pendant 30 jours **à partir du 25 septembre 2019 jusqu'au 25 octobre 2019 inclus** à la mairie où le public pourra consulter les documents pendant les heures de bureau.

Les documents sont également publiés sur le site internet de la commune: [www.leudelange.lu](http://www.leudelange.lu). Seules les pièces déposées à la mairie font foi.

En application de l'article 13 de la loi précitée, les observations et les objections contre le projet doivent être adressées, sous peine de forclusion, par écrit au collège des bourgmestre et échevins **jusqu'au 25 octobre 2019 inclus**

Une réunion d'information publique se tiendra le mercredi, 9 octobre 2019 à 18 heures au centre culturel et sociétaire « an der Eech ». La réunion d'information se tiendra en Luxembourgeois et il y aura une traduction simultanée en Français.

### **Rapport sur les incidences environnementales – Evaluation environnementale stratégique (loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programme sur l'environnement)**

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, il est porté à la connaissance du public que **le rapport sur les incidences environnementales « strategische Umweltprüfung » (SUP)** est déposé pendant 30 jours à partir du **25 septembre 2019 jusqu'au 25 octobre 2019 inclus** à la mairie où le public pourra consulter les documents pendant les heures de bureau. Les documents sont également publiés sur le site internet de la commune: [www.leudelange.lu](http://www.leudelange.lu).

En application de ce même article, les observations et les suggestions doivent être adressées par écrit ou par le biais du support électronique (contact@leudelange.lu) au collège des bourgmestre et échevins **jusqu'au 11 novembre 2019 inclus**.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins

Le Secrétaire,



Marc Thill



Le Bourgmestre,



Diane Bisenius-Feipel